

Le 27 novembre 2023

Objet : Examens finaux de 10^e, 11^e, 12^e année (janvier 2024)

Chers parents,

Cette lettre a pour but de vous informer de l'horaire des examens finaux communs et en vue de diplôme de fin janvier pour les élèves de la 10^e à la 12^e année. De plus, j'aimerais souligner quelques politiques au sujet des **examens finaux pour les élèves de la 10^e à la 12^e année**.

Selon les procédures d'Alberta Education et du Conseil scolaire Centre-Nord pour cette année scolaire, la pondération des examens en vue de diplôme pour les élèves de 12^e année et des examens communs pour les élèves de 10^e et 11^e année sera 30% à pour l'année scolaire 2023-2024. Ce qui veut dire que la note de classe vaut 70% de la note finale du cours.

La dernière journée de cours réguliers pour les élèves de la 10^e à la 12^e année sera le mardi 23 janvier 2024 et les dates des examens seront du 22 au 30 janvier 2024. Veuillez vérifier l'horaire des examens de votre enfant ci-joint à cette lettre et aussi sur le site web de l'école <http://at.centrenord.ab.ca>, sous le lien « Calendrier d'activités ». **Du 24 au 30 janvier, il n'y a aucuns cours officiels pour les élèves de la 10^e, 11^e et 12^e.**

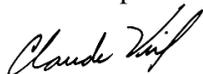
Le transport scolaire continuera à fonctionner selon l'horaire habituel. Votre enfant a le droit de quitter l'école après son examen s'il le veut. **Cependant, après son examen, il/elle peut demeurer à l'école pour faire de l'étude ou pour suivre des périodes de révision avec les enseignants qui sont disponibles.** Certains enseignants seront libres pour offrir de l'aide aux élèves en préparation aux examens. Si votre enfant quitte l'école et veut reprendre l'autobus scolaire pour le retour à la maison, il doit être de retour à l'école par 15h20 pour prendre l'autobus scolaire.

Typiquement, les heures réservées à l'écriture d'un examen en particulier sont entre 8h40 et 11h40. Cependant, les élèves ont le droit de prendre le double temps pour écrire leurs examens. L'élève est obligé de demeurer dans la salle d'examen jusqu'à 10h. Un élève arrivant après 10h est considéré absent et ne pourra pas écrire son examen.

En cas d'absence motivée due à une urgence (maladie, décès dans la famille), l'élève écrira l'examen le plus tôt possible à son retour. Cependant, ***ni les dates, ni les heures d'écriture d'un examen en vue de diplôme ne peuvent être modifiées. Un élève qui ne se présente pas à l'examen final recevra une note de zéro.***

Pour l'information concernant tout examen en vue de diplôme, veuillez consulter les bulletins d'informations ici <http://education.alberta.ca>

Merci de porter attention à ces informations.



Claude Viel
Directeur